

Direction Générale  
de la Solidarité et de l'Action Sociale



Direction Générale  
des Routes, de la Mobilité  
et du Patrimoine

**(à remplir en caractères majuscules)**

Je soussigné(e), Mme, M ..... Prénom .....

Né(e) le .....

Adresse .....

Lieu-dit..... Tél :.....

Ville ..... Code Postal.....

Il s'agit de votre résidence principale  oui  non

Vous résidez : - à domicile

- dans un foyer logement

- dans un établissement pour personnes âgées

**Vous avez déjà bénéficié de chèques MobiPlus pour l'année en cours :**  oui  non

**Je certifie sur l'honneur que :**

- Je ne dispose pas d'un moyen de transport individuel,

- Je ne peux pas être transporté(e) régulièrement par un membre de ma famille,

**Je m'engage à utiliser les chèques pour mon usage personnel,**

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées au verso**

**Je suis informé(e) que ma déclaration pourra être contrôlée et qu'en cas de fraude, la restitution des sommes engagées sera demandée.**

Lu et approuvé, A..... le .....

Signature :

*Formulaire à retourner signé (recto-verso) à :*

**Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Hôtel du Département,**

**Direction Générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine,**

**Dispositif Mobiplus,**

**24, rue St-Esprit,**

**63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1**

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

## DISPOSITIF MOBIPLUS – PERSONNES AGEES

### Conditions Générales

#### Pour bénéficier des chèques MOBIPLUS, il faut impérativement :

- Avoir sa résidence principale dans le Département du Puy-de-Dôme (à l'exclusion des communes desservies par le réseau T2C),
- Résider à son domicile ou en foyer logement,
- Avoir 75 ans et plus,
- Ne pas disposer d'un véhicule,
- Ne pas pouvoir être transporté(e) régulièrement par un membre de la famille,

#### Utilisation des chèques :

- Vous vous engagez à utiliser les chèques uniquement pour votre usage personnel.
- Vous pouvez utiliser les chèques pour payer :
  - Les taxis conventionnés pour accepter les chèques MOBIPLUS (dont la liste vous sera transmise avec votre premier chéquier),
  - Le transporteur du réseau Transdôme ou le Bus des Montagnes.

#### Renouvellement du chéquier :

Le chéquier est renouvelable une fois dans une période de 12 mois (soit 2 chèquiers).

La demande de renouvellement est à transmettre à l'adresse suivante :

**Conseil départemental du Puy de Dôme – Hôtel du Département  
DGRMP – Dispositif Mobiplus  
24 rue Saint-Esprit  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1**

Lu et approuvé à..... le .....

Signature :

**Formulaire à retourner signé (recto-verso)** au Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Hôtel du Département, Direction Générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine, Dispositif Mobiplus, 24, rue St-Esprit, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Hôtel du Département – 24, rue Saint-Esprit – 63033 Clermont-Ferrand Cédex 1 – Tél. 04-73-42-20-20 – [www.puydedome.fr](http://www.puydedome.fr)